



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 597 visant à faciliter l'application des dispositions concernant la paix, l'ordre et l'accès tarifé au Parc régional des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles par le personnel de la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles aux endroits suivants, et ce, en date du 18 juin 2024 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement n° 597 sur le site Internet de la Municipalité le 18 juin 2024.

18 juin 2024

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

Date